



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-sixième session

206 EX/32

PARIS, le 2 avril 2019
Original anglais

Point 32 de l'ordre du jour provisoire

PALESTINE OCCUPÉE

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 205 EX/28, par laquelle le Conseil exécutif a décidé d'inscrire le point intitulé « Palestine occupée » à l'ordre du jour de sa 206^e session. Il rend compte de l'évolution de la situation depuis la 205^e session du Conseil exécutif.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 19.



Job: 201903125

Sous-point I : « Jérusalem »

1. « La Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts (site proposé par la Jordanie) », site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et sur la Liste du patrimoine mondial en péril, est la ville sainte de trois religions monothéistes – le judaïsme, le christianisme et l'islam. L'importance historique, culturelle et spirituelle de Jérusalem, en tant que microcosme de la diversité de l'humanité, constitue en soi un appel au dialogue.
2. Conformément aux décisions pertinentes du Conseil exécutif et du Comité du patrimoine mondial, adoptées sans débat, sur la base d'un consensus, par les deux organes directeurs depuis octobre 2017, l'UNESCO s'est efforcée de favoriser les échanges entre les experts israéliens, palestiniens, jordaniens (y compris ceux du Waqf jordanien) en ce qui concerne la protection de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts, notamment afin de faciliter la mise en œuvre de la mission de suivi réactif de l'UNESCO sur le site de la Vieille Ville de Jérusalem ainsi que la tenue d'une réunion d'experts de l'UNESCO sur la Rampe des Maghrébins. Au moment de la rédaction du présent document, la mission de suivi et la réunion d'experts n'avaient pas encore pu avoir lieu.
3. À la suite de la signature, en décembre 2011, d'un accord entre l'UNESCO et le Gouvernement norvégien relatif au projet intitulé « Assurer la durabilité du Centre pour la restauration des manuscrits islamiques du Haram al-Sharif à Jérusalem », l'UNESCO a prêté son concours au Centre de restauration du musée afin de renforcer les capacités de son personnel en matière de préservation des manuscrits islamiques. Depuis le lancement du projet, 14 modules d'apprentissage ont été mis en œuvre et plus de 1 538 heures de formation aux techniques de conservation et de restauration ont été dispensées, en plus des visites de centres de restauration organisées à Amman, Paris et Florence en 2013. La Jordanie a offert un poste permanent à dix membres du personnel du Centre. Le projet a permis de doter le Centre d'équipements et de matériel de conservation. L'UNESCO a mené sept missions de suivi et de consultation pendant la période de mise en œuvre du projet, entre 2011 et 2015. Les parties prenantes examinent actuellement la possibilité d'engager une nouvelle phase du projet, dans laquelle la Jordanie assumerait une part des coûts.
4. En ce qui concerne le projet intitulé « Sauvegarde, rénovation et revitalisation du Musée islamique du Haram al-Sharif et de sa collection », financé par l'Arabie saoudite, l'Awqaf jordanien de Jérusalem et Ta'awun, une nouvelle phase est en discussion avec l'Awqaf jordanien de Jérusalem, en vue de poursuivre la réhabilitation et la restructuration du musée et d'élaborer des projets d'expositions.
5. Suite à une lettre reçue le 3 décembre 2019 des délégations permanentes de la Jordanie et de la Palestine auprès de l'UNESCO au sujet des avancées relatives au projet de construction d'un téléphérique au-dessus de la Vieille Ville de Jérusalem, le Secrétariat a adressé un courrier à l'État partie d'Israël lui demandant des informations à ce sujet. Dans ce courrier, le Secrétariat a indiqué que si ces avancées étaient avérées, il s'agirait d'une situation inquiétante dans la mesure où le projet pourrait avoir un impact sur l'intégrité visuelle du site du patrimoine mondial de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts.
6. Au total, depuis la 205^e session du Conseil exécutif, le Secrétariat a reçu quatre lettres concernant la situation sur le site du patrimoine mondial « Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts », et une lettre concernant la situation sur le site du patrimoine mondial « Palestine : pays d'olives et de vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir ». Suite à ces lettres, le Secrétariat a invité l'État partie d'Israël à lui fournir des informations sur lesdites situations.

Sous-point II : Reconstruction et développement de Gaza

Éducation

7. À Gaza, le chômage a atteint un taux record de près de 55 %, notamment de 70 % chez les jeunes (il s'élève à 78 % chez les jeunes femmes)¹. Dans le cadre de ses efforts en cours pour accroître la pertinence de l'apprentissage face à l'évolution rapide des besoins du marché du travail et pour équiper les jeunes Palestiniens des compétences numériques et autres compétences indispensables au XXI^e siècle, l'UNESCO a formé un certain nombre d'enseignants en technologie de l'information (TI) et 675 élèves de Cisjordanie et de Gaza des classes allant de la 8^e à la 12^e année d'études afin qu'ils acquièrent les compétences en programmation nécessaires pour développer des applications mobiles et qu'ils mettent ces compétences à profit dans leur apprentissage en ligne, à travers son projet « *Autonomiser les jeunes dans la Palestine du XXI^e siècle grâce à des compétences numériques et entrepreneuriales innovantes pour l'emploi dans une économie numérique* ».

Culture

8. Compte tenu de la situation désastreuse qui règne à Gaza, qui empêche les jeunes d'accéder à des possibilités d'échanges récréatifs et culturels, il est d'autant plus important de soutenir le développement des industries culturelles et créatives. À cette fin, en octobre 2018, dans le cadre de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et du projet financé par l'Union européenne « Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NET-MED Jeunesse) », l'UNESCO a organisé le premier concert de jazz à Gaza depuis des années, qui a réuni des musiciens venus d'Europe et de Gaza². L'événement, qui faisait partie d'une initiative plus vaste intitulée « Jazz Journey », a offert à des musiciens et à des associations de jeunes de Gaza une plate-forme qui leur a permis de collaborer avec des musiciens professionnels européens. Le concert a été suivi de spectacles musicaux dans une école primaire à Gaza, dans le cadre des activités menées par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation non formelle, qui devraient être étendues à d'autres écoles à Gaza et en Cisjordanie dans le courant de l'année 2019. L'initiative « Jazz Journey » a donné lieu à différentes activités, notamment à un débat politique entre des musiciens de Gaza et d'autres venus d'Autriche, de Finlande et de Suisse, qui ont échangé des points de vue sur les politiques, les défis et les opportunités liés à la musique aussi bien en tant qu'art du spectacle qu'en tant qu'industrie de la création, pouvant constituer une source de revenus dans la bande de Gaza. Les résultats de ces discussions et consultations aideront à préparer des politiques et des recommandations nationales adaptées afin de mieux soutenir les industries de la création, et en particulier l'industrie musicale en Palestine.

9. Dans le cadre de son Programme ordinaire à l'appui de la mise en œuvre effective de la *Convention de l'UNESCO de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* en Palestine, l'Organisation a continué de mettre à jour l'inventaire national des sites du patrimoine culturel palestinien dans la bande de Gaza. Cette activité est menée en coopération avec le Ministère palestinien du tourisme et des antiquités (MoTA), la société civile et des experts nationaux, et s'achèvera d'ici octobre 2019.

Communication et information

10. On trouvera des informations sur l'action de l'UNESCO dans ce domaine dans le document 206 EX/33, intitulé : « Application de la résolution 39 C/55 et de la décision 205 EX/29 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés ».

¹ Voir BIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, disponible sur : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_554740.pdf

² Pour en savoir plus au sujet de l'événement « Jazz Journey », veuillez consulter le site : http://www.unesco.org/new/en/ramallah/about-this-office/single-view/news/jazz_journey_in_palestine_let_music_speak/

Égalité des genres

11. On trouvera des informations sur l'action de l'UNESCO dans ce domaine dans le document 206 EX/33, intitulé : « Application de la résolution 39 C/55 et de la décision 205 EX/29 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés ».

Jeunes

12. Dans le cadre du projet financé par l'Union européenne « Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NET-Med Jeunesse) » et en partenariat avec le Groupe thématique des Nations Unies sur la campagne en faveur des jeunes, la Journée internationale de la jeunesse a été célébrée en Palestine en août 2018 sur le thème « *Des espaces sûrs pour les jeunes* », et marquée par des activités créatives et exemplaires à Gaza et en Cisjordanie. À Gaza, en partenariat avec le Forum de développement social, 60 jeunes hommes et femmes ont visité les sites culturels archéologiques de Tell um Ammer/monastère de Saint-Hilarion, Maqam Al khader et l'église byzantine. Ces activités ont offert aux jeunes un espace sûr pour s'engager activement dans leur communauté, renforcer la cohésion sociale au travers du patrimoine culturel et contribuer efficacement au développement et à la paix.

13. En juillet 2018, un atelier de trois jours sur la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU, relative aux jeunes, à la paix et à la sécurité, a été organisé à Gaza en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Cet atelier avait pour but de faire connaître la résolution 2250 auprès des conseils et des organisations de la jeunesse, de renforcer la participation effective des jeunes aux processus de prévention des conflits et de construction de la paix, et de les aider à intégrer les messages et les conclusions de la résolution 2250 dans leurs plans et programmes.

14. Durant la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) qui s'est tenue en octobre, un camp de renforcement des capacités pour l'initiation aux médias et à l'information a été organisé en partenariat avec l'Association des jeunes Palestiniens pour le leadership et l'exercice des droits (PYALARA). Une centaine de jeunes femmes et hommes de Gaza y ont participé, notamment des étudiants des universités ainsi que des membres des organisations de NET-MED Jeunesse. En décembre 2018, dans le cadre de la campagne commune des Nations Unies et de l'Union européenne « *Hear Me Too : Voices Against Violence* » (Entends-moi aussi : des voix contre la violence), sous la forme de 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, et par le biais de son projet NET-MED Jeunesse financé par l'Union européenne, l'UNESCO a apporté son soutien à la pièce de théâtre « *Black Light* », produite par la société Theatre Day Productions (TDP) basée à Gaza et jouée uniquement par des femmes sur la scène du théâtre de Gaza. Des épisodes de la vie réelle ont été représentés sur scène, suivis de témoignages de victimes de violences sexistes. La pièce a été suivie d'interventions de style « *TED talks* » de jeunes activistes et militants, qui ont survécu à la violence et en sont sortis renforcés³.

15. Dans le cadre de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et du projet financé par l'Union européenne « Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NET-MED Jeunesse) », l'UNESCO a organisé, en octobre 2018, le premier concert de jazz à Gaza depuis des années, qui a réuni des musiciens venus d'Europe et de Gaza. Plus de 500 participants de la jeunesse et des familles de Gaza et des organisations nationales et internationales ont assisté au concert et profité du spectacle musical.

³ Pour en savoir plus, veuillez consulter le site : http://www.unesco.org/new/en/ramallah/about-this-office/single-view/news/hear_me_too_voices_against_violence_in_gaza_through_bla/

Sous-point III : « Les deux sites palestiniens d'Al-Haram Al-Ibrahimi/Tombeau des Patriarches à Al-Khalil/Hébron et de la Mosquée Bilal Bin Rabah/Tombe de Rachel à Bethléem »

16. Suite à l'inscription de la Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que sur la Liste du patrimoine mondial en péril, à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial (juillet 2017), une réunion s'est tenue en décembre 2018 au Siège de l'UNESCO entre la délégation permanente de la Palestine, des experts palestiniens, les organes consultatifs ainsi que le Bureau de l'UNESCO à Ramallah et le Centre du patrimoine mondial afin d'examiner le projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle. Ce projet sera présenté au Comité du patrimoine mondial pour adoption à sa 43^e session en 2019.

17. Par ailleurs, l'état de conservation de la Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil a été examiné par le Comité du patrimoine mondial qui, à sa 42^e session, a décidé sans débat et sur la base d'un consensus (décision 42 COM 7A.28) de maintenir la Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

18. Depuis la 205^e session du Conseil exécutif, le Secrétariat a reçu trois lettres concernant la situation sur le site du patrimoine mondial « Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil ». Il a invité l'État partie d'Israël à lui fournir des informations au sujet de la situation sur le site.

Décision proposée

19. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions antérieures relatives à la « Palestine occupée »,
2. Ayant examiné le document 206 EX/32,
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 207^e session, et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport de suivi à ce sujet.

ANNEXE

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a reçu la correspondance ci-après en rapport avec le présent point :

Date	De	Objet
6 novembre 2018	Délégué permanent suppléant de la Palestine auprès de l'UNESCO	Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil
14 novembre 2018	Délégué permanent suppléant de la Palestine auprès de l'UNESCO et Chargé d'affaires p.i, délégation permanente de la Jordanie auprès de l'UNESCO	Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts
3 décembre 2018	Délégué permanent suppléant de la Palestine auprès de l'UNESCO et Chargé d'affaires p.i, délégation permanente de la Jordanie auprès de l'UNESCO	Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts
13 décembre 2018	Président du Groupe des États arabes à l'UNESCO	Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts
14 décembre 2018	Délégué permanent suppléant de la Palestine auprès de l'UNESCO	Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil
7 janvier 2019	Délégué permanent suppléant de la Palestine auprès de l'UNESCO	Palestine : pays d'olives et de vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir
25 janvier 2019	Délégué permanent suppléant de la Palestine auprès de l'UNESCO	Nabi Zechariah/Prophète Zacharie
4 février 2019	Délégué permanent suppléant de la Palestine auprès de l'UNESCO	Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil
27 février 2019	Délégué permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO et Délégué permanent de la Jordanie auprès de l'UNESCO	Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts
19 mars 2019	Président du Groupe des États arabes à l'UNESCO	Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts